

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1913-14

PRESIDENT

M. Le LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, "The St. Lawrence Flour Mills Co. 1110 rue Notre-Dame Ouest.

1er VICE-PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, "The Montreal Dairy Co." 290 Ave. Papineau.

2ème VICE-PRESIDENT

M. S. D. JOUBERT, président de la Maison Lamontagne Limitée, 335 Notre-Dame Ouest.

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, L.I.C., comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

SECRETARE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailleur, 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS-CONSEILS

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 92, St-Jacques.

M. LEON GARNEA, C. R. 86 rue Notre-Dame Ouest.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Adélar Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isale Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière.

CONSEILLERS

M. Baillargeon, J. B. ent-de Camionnage, 399 Ontario Est.

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. Bedard Rodolphe, L.I.C., Comptable-Expert, 55 St. Frs-Xavier.

M. D'Argencourt L. O., épiciér, 379 St-Denis.

M. Desmarreau Alexandre, L.I.C., Equidateur, 60, rue Notre-Dame Est

M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre-Dame Est.

M. Dufresne, Oscar, Fab. de Chaussures, 444 Ave. Pie IX.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie," 568, St-Paul.

M. Filliatraut Joseph, de "Filliatraut & Lesage", 429, St-Laurent.

M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.

M. Gagné Léon, Western Lumber Co. 180 St-Jacques.

M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.

M. Granger Alph. A., Libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.

M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

M. Lavallée A. S. marchand de Chaussures, 101 St-Laurent.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie," 336, St-Paul.

M. Pausé Frank, Ent. & Manufacturier, C. Notre-Dame et Green.

M. Rolland, Emile, de l'Imprimerie Moderne, 39 rue Dowd.

M. Tarte Eugène, Co-propriétaire, de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P. marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épiciér en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, 101, Sherbrooke Est.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 225, avenue Decelles, Northmount.

M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.

M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec Transportation Bldg.

M. O. S. Perrault directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, 900, rue St-Antoine.

M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc", 911, St-Laurent.

M. Armand Chaput, Directeur Gerant de "L. Chaput, fils & Cie Ltée, 2 de Bresolles.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 50 Notre-Dame Ouest.

M. J. E. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, Fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

Président de la Chambre Syndicale de Construction. — M. N. Simoneau, électricien, 583, Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS. — M. Nap. St-Amour, Banque de Québec, M. Eugène Prévost, 112, St-Jacques.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1913-1914.

Le président fait partie ex-officio de tous les comités.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. S. D. Joubert, président; Isale Préfontaine, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, H. Laporte et L. E. Gauthier.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — MM. Etienne Blanchard, président, Damase Parizeau, Arthur Berthiaume, et Alphonse Décarie, Louis Perron.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Chs. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argencourt, Adélar Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vaillancourt.

BULLETIN. — MM. Jos. Contant, président Emilien Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, C. R. et Eug. Tarte.

COMPTABILITE. — MM. Alf. Cinqmars, président, Rod. Bédard, Alex. Desmarreau, P. H. Dufresne, F. A. Gagnon, Henri Viau.

CUIRS ET PEAUX. — MM. L. E. Gauthier, président Jos. Daoust, Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Gallibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président, Geo. Esplan, Jos. Fortier, A. A. Granger, Oscar Dufresne, F. C. Larivière, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Jos. Ethier, président Armand Chaput, L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsali, J. F. Sauriol.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. Jos. Contant, président, C. H. Catelli, J. A. Beaudry, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perreault, Louis Perron.

FERS ET METAUX. — MM. Alex. Prud'homme, président; Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneau, L. J. A. Surveyer, F. C. Larivière.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount-Royal. L'Hon. Sir Lomer Gouin.
Hon. Juge S. Beaudin.

FINANCES. — MM. Damase Masson, président Adélar Fortier, Armand Chaput, Alex. Desmarreau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, J. B. A. Lanctôt, C. E. Martin.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion Trefflé Bastien, E. C. Vidricaire.

LEGISLATION. — MM. l'hon. N. Pérodeau, C. L. président; Adélar Fortier, Louis Jos. Loranger, C. R.; Léon Garneau, C. R.; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Filion, A. P. Frigon, Alex. Desmarreau, O. S. Perreault.

MINES, BOIS ET FOREST. — MM. Léon Gagné, président; Frank Pausé, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Danseur, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Sohler, Alph. Renaud.

NOUVEAUTES. — MM. F. B. Drouin, président, Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, Jos. Filliatraut, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. J. A. E. Gauvin, président; Henri Lanctôt, Arthur Décarie, P. V. Rougier, Henry Miles, J. G. A. Filion, Paul J. Leduc.

RECEPTION. — MM. Rod. Bédard, président; Jos. Fortier, J. A. Beaudry, J. F. Loisel, Adélar Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES. — MM. C. H. Catelli, président, Alex. Desmarreau S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Baillargeon, W. I. Gear, A. H. Hardy, Duncan McDonald.

VINS ET LIQUEURS. — MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St. Charles, L. A. Wilson.

VOYAGEURS DE COMMERCE

MM. J. F. Loisel, président; H. Pincet, Romeo Brosseau, L. N. Veilleux, J. H. Paul Saucier, J. A. Malboeuf, Raoul Dupre, J. E. Roy, J. Albert Quesnel, H. V. Bernier, L. E. Charron, L. N. Brassard, A. J. LaBerge, J. A. Brals.

"POURQUOI ET COMMENT"

TELLE EST LA DEVISE DE

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME DE ST-HYACINTHE, et cela indique bien ce qu'on y apprend: le pourquoi et le comment des choses; y a-t-il un meilleur moyen de former le jugement de la jeunesse?

LE BUT de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime est de former des **COMMERCANTS**, des **HOMMES D'AFFAIRES**, des **EMPLOYES D'ELITE** en un mot, des jeunes gens capables, au sortir de l'école, de tenir avec distinction une situation enviable et de gagner largement leur vie.

LES COURS S'ADRESSENT aux jeunes gens des deux sexes que les circonstances ont empêché de faire de longues études et qui veulent compléter pratiquement le bagage de leurs connaissances, soit pour améliorer leur position, soit pour se mettre en affaires.

LES PRINCIPALES MATIERES QU'ON Y ENSEIGNE sont: l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie française, la sténographie anglaise, la langue et la correspondance françaises, la langue et la correspondance anglaises, la télégraphie appliquée, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION: Les élèves sont admis à tout âge, sans distinction de sexe ou de nationalité.

Cours Complets, 10 mois - \$95.00
par mois - \$10.00

Les livres sont fournis gratuitement.

Instruction supérieure pratique d'après une méthode nouvelle.

RAPPELEZ-VOUS que six mois passés chez le professeur Lalime valent deux ou trois ans de collège; par conséquent économie de temps et d'argent.

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser à

ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME Limitée

ST-HYACINTHE, - QUEBEC.

Été - Été

Nous avons reçu nos marchandises d'Été.

Le choix est très varié et de la meilleure qualité.

Nos modèles pour Costumes de dames sont très chics.

Venez faire une inspection de notre installation et vous convaincre de la richesse de nos tweeds, draps, etc, etc.

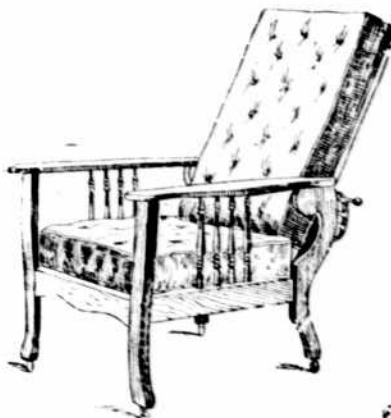
Oscar Loiseau & Cie

128 rue St Denis.



Entre les rues Ste-Catherine & Dorchester

RENAUD KING & PATTERSON, LIMITEE



AMEUBLEMENTS
DE BUREAUX

PUPITRES,
CHAISES,
BIBLIOTHEQUES

TAPIS,
PRELARTS,
RIDEAUX.



Dépositaires pour
les Bibliothèques à sections
"MACE"

COIN STE-CATHERINE ET GUY

TEL BELL EST: 1075-1649

MARCHANDS: 238

B. P. 3 Station C

Labrecque & Pellerin

MANUFACTURIERS

DE

Confitures

Sirop,

Catsup, "King",

Caustique,

Lessive,

111, rue St-Timothée

Montréal

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

14 Année

Montréal, Septembre 1913

No 9

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

Sommaire

Les travaux de la Chambre durant les vacances	195
Les amendements à la loi des Banques	196
Les questions soumises par la Chambre à la Vème Convention de la Fédération des Chambres de Commerce à Chicoutimi	199
L'action économique de l'Industrie de la pulpe à Chicoutimi	200
La Cinquième Convention des Chambres de Commerce de la Province de Québec	202
Le service des colis postaux aux Etats-Unis	208

Les travaux de la Chambre durant les vacances

Une allocution de M. A. E. Labelle, président en ouvrant l'assemblée trimestrielle générale de Septembre.

La Chambre de Commerce a repris ses séances hebdomadaires le mercredi 10 septembre, à cette occasion M. le Lieut Col. A. E. Labelle a fait l'allocution suivante.

Messieurs,

En ouvrant cette séance, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue; la reprise de nos réunions hebdomadaires s'annonce bien, et l'exécutif est disposé à travailler de plus en plus avec le concours de messieurs les conseillers et de tous les membres au succès de l'oeuvre que nous poursuivons tous.

Depuis quatre mois que la Chambre est en vacances, il ne faut pourtant pas penser qu'elle est restée inactive. Le conseil a tenu deux séances spéciales: l'une, le 30 mai, avait été convoquée pour exprimer l'opinion de la Chambre sur un mouvement en vue de travailler à promouvoir, autant que faire se peut, la paix industrielle à Montréal; le conseil, à cette réunion, a cru bien rendre l'opinion de tous les membres en appuyant ce mouvement.

Le conseil s'est aussi assemblé le 29 juillet pour étudier un rapport du comité des voyageurs de commerce de cette Chambre. Ce rapport est le résultat d'un travail très élaboré qui a duré plus de deux mois. En vue d'arriver à l'amélioration des hôtels à la campagne, les voyageurs de commerce ont fait une enquête très détaillée couvrant tout le territoire de la province de Québec.—L'enquête a démontré surabondamment que l'état de choses actuel est des plus déplorables, et dans le rapport qu'ils ont préparé, les voyageurs de commerce demandaient à la Commission Royale des Licences de prier le gouvernement de la province de nommer des inspecteurs d'hôtels à la campagne. Le

conseil ayant reconnu que cette demande était juste et raisonnable, a décidé de l'appuyer. En même temps, il a décidé de tenir ici un registre où seraient inscrites les plaintes formulées contre tel et tel hôtel, afin de travailler à améliorer ces hôtels en faisant part de ces plaintes aux propriétaires intéressés.

Plus que jamais, les lettres contenant des demandes de renseignements ont afflué à nos bureaux, et le Secrétaire s'est efforcé d'y répondre le mieux possible et le plus promptement possible. La Chambre continue donc ses offices de bureau de renseignements pour notre ville.

Les finances de la Chambre n'ont pas non plus été négligées; au cours des vacances, les comptes, avec une petite note comportant une demande de paiement, ont été envoyés à tous les membres qui n'ont pas encore payé leur contribution; bon nombre ont répondu favorablement à cet envoi.

Le recrutement a aussi été actif, comme vous le voyez tout à l'heure quand plus de quarante candidats demandèrent leur admission. Ces candidats, la majorité des voyageurs de commerce, sont un élément précieux à notre institution. Ils deviendront des membres actifs de fait, comme de nom.

Vous avez dû apprendre par les journaux que des conférences seront données au cours de l'année. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'hon. Philippe Roy, commissaire du Canada à Paris, a consenti à venir donner une causerie devant notre Chambre à une date qu'il fixera à son retour de l'Ouest canadien où il est depuis quelques semaines.

Des démarches ont été faites pour avoir, au nombre de nos conférenciers, le célèbre avocat français, M^{re} Fernand Labori, qui était venu représenter la France à la convention du Barreau américain à Montréal; malheureusement, à la suite de l'accident dont il a été victime, M^{re} Labori a dû retourner plus tôt en France; ce qui nous a privés du plaisir de l'entendre.

Au nombre des conférenciers, nous pouvons compter sûrement sur Sir Wilfrid Laurier qui nous écrit qu'il fera honneur à l'engagement qu'il a pris. Nous avons aussi les honorables Foster et Pelletier et Sir Lomer Gouin, qui nous ont promis de venir nous visiter.

Comme vous le voyez, si ce programme est suivi, l'année s'annonce très intéressante.

Maintenant avant de reprendre le travail, laissez-moi vous rappeler qu'au nombre des questions restées à l'étude à l'ajournement, il y a celle de l'établissement d'un musée commercial canadien à Londres, référée à la Commission des Exportations; — la question de la construction de l'embranchement du Transcontinental à Montréal et une réclamation touchant la compagnie de téléphone, référées au comité des Transports; enfin certains amendements aux règlements référés à la commission de Législation.

Nous espérons que d'autres questions viendront s'ajouter à cette liste, et que les comités, comme toujours, leur donneront leur plus minutieuse et impartiale considération.

Les amendements à la Loi des Banques

*Résumé d'une causerie faite à la Chambre sur ce sujet
par M. G. N. Ducharme.*

Le 29 avril dernier M. G. N. Ducharme ancien président de la Banque Provinciale du Canada venait donner une causerie devant notre Chambre touchant les amendements à la loi des Banques. M. Ducharme a préparé un résumé de cet entretien pour le "Bulletin" et nous nous empressons de le publier.

Monsieur le Président, Messieurs,

J'ai déposé, devant le comité des banques et du commerce, la requête que vous m'avez confiée et j'ai reçu la promesse qu'elle serait prise en considération. J'ai déclaré cependant que je n'approuvais pas complètement la création d'un fonds de dépôts semblable au fonds de la circulation des banques: ce dernier pour les déposants n'est qu'un trompe-l'œil, puisqu'il ne peut être utilisé que dans le cas où l'actif d'une banque faillie ne serait pas suffisant pour payer sa circulation. Ce fonds devrait servir à payer toute cette circulation et l'on devrait tout au plus permettre qu'il soit colloqué comme créancier ordinaire, au même rang que les déposants.

Les banques pourraient être appelées à remettre annuellement au gouvernement un certain pourcentage de leurs dépôts pour créer ce que vous appelez un fonds de dépôts. Ce fonds devrait être la propriété du gouvernement et servir à payer aux déposants d'une banque en faillite la différence entre le chiffre de leurs dépôts et la somme réalisée pour la liquidation de l'actif.

Je verrais un danger à ce que ce fonds de dépôts restât la propriété des banques: c'est au fonds de la circulation que l'Association des banquiers doit son existence et les pouvoirs extraordinaires qui lui ont été donnés; pouvoirs qui lui permettent de gêner le commerce, de pressurer le commerçant en lui faisant payer des taux d'intérêts excessifs, et d'étrangler toute banque qui faillit ou qui a l'imprudence de déplaire à quelqu'un des trois ou quatre gérants qui maîtrisent cette association.

Le ministre des finances craint qu'avec un tel fonds les banques pourraient être imprudentes ou insouciantes. Le danger est plutôt dans le fait que ce fonds serait de nature à mettre les banques de moindre importance complètement à la merci des grandes banques.

Je comprends, Messieurs, que votre Conseil, en envoyant cette requête au comité des banques, avait aussi en vue l'intérêt du commerce. Vous comprenez que si les déposants avaient une plus grande garantie de remboursement intégral de leurs épargnes, les dépôts augmenteraient considérablement et faciliteraient au commerce cet escompte que les banques restreignent un peu trop, sous le prétexte de la sûreté de l'argent.

Les banques ont-elles raison de refuser au commerce l'accommodation qu'il lui faut?

S'il y a rareté de l'argent n'est-ce pas dû au fait que les banques placent trop d'argent en dehors du commerce, soit à l'étranger, soit dans des compagnies de prêts, auxiliaires ou autres et dans lesquelles les gérants ou les directeurs sont intéressés.

N'est-ce pas plutôt un prétexte pour élever les taux de l'escompte tout en oubliant d'augmenter celui de l'intérêt qu'elles paient aux déposants. N'est-ce pas aussi un peu parce qu'elles ont prêté dans l'Ouest plus qu'une juste pro-

portion des argents qu'elles avaient à leur disposition.

Devant le Comité des banques un gérant a admis que sa banque avait prêté treize millions dans l'Ouest, alors que les dépôts qu'elle en avait reçus ne s'étaient élevés qu'à \$2.-600.000. C'est donc \$5.00 que cette banque prêtait dans l'Ouest pour chaque piastre de dépôt qu'elle y recevait: ceci vous donne une idée des sommes d'argent qui sont prises dans les provinces de l'Est pour aller alimenter le commerce de l'Ouest. Et pourquoi cela? Parce que les banques reçoivent dans ces Provinces 8, 10, et 12 % pour leur argent.

Il faudrait que notre argent sorte moins du pays, que le commerce des Provinces de l'Est, notamment Ontario et Québec, reçoivent une plus forte proportion de l'escompte qui provient des épargnes de nos provinces.

Il faudrait aussi amender la loi des banques de façon à empêcher ou réduire le nombre des faillites des banques, et quand l'une d'elles faillit, diminuer les pertes que font les actionnaires et les déposants.

Les faillites des banques seraient certainement plus rares si les actionnaires assistaient en plus grand nombre aux assemblées de leur banque et prenaient une plus grande part dans l'administration. Pour atteindre ce but il suffirait de leur donner avis direct des assemblées de leur banque, de modifier le système de votes et de leur donner un compte de pertes et profits plus complet que celui que font les banques aujourd'hui, de manière que l'actionnaire puisse mieux juger de l'admin. ration de sa banque.

Les faillites seraient aussi diminuées si les banques avaient toujours en mains, en espèces ou en effets immédiatement réalisables, une somme suffisante pour rencontrer à leurs guichets les demandes de remboursement.

Les rapports mensuels au gouvernement devraient être amendés de manière à assurer les déposants que la banque est en état de rencontrer, à demande, un quart de ses obligations au public, c'est-à-dire sa circulation et ses dépôts.

Dans le cas de faillite de banque on devrait abolir la clause qui décrète que les dépôts des gouvernements sont privilégiés. Les déposants ne devraient être tenus de payer la circulation qu'après que le fonds des banques serait épuisé.

On devrait aussi empêcher toute compensation à partir du moment qu'une banque suspend ses opérations. Voici une législation qui s'impose. On connaît les abus qui se sont faits dans les faillites des banques.

Dans les soixante jours qui suivent la faillite, tous les débiteurs qui ont des dépôts s'empressent de payer avec leurs dépôts, leurs billets qui ont été escomptés par les banques au détriment du déposant qui ne doit rien à la banque et qui ne lui a jamais rien dû, et qui cependant ne peut retirer son argent quand celui qui a eu des faveurs de la banque peut retirer le sien.

Les marchands pourront peut-être avoir quelque objection à cette proposition, mais qu'ils n'oublient pas qu'elle aurait pour résultats une augmentation considérable des dépôts, ce qui rendrait l'escompte plus facile et à des taux plus avantageux.

Voilà quelques moyens par lesquels on pourrait assurer plus de stabilité aux banques. Le public se sentant mieux protégé, les dépôts augmenteraient considérablement et les banques n'auraient plus de raisons, si réellement elles en ont, de refuser l'escompte légitime au commerce, et le but que vous vous êtes proposé serait atteint.

Messieurs, vous avez su concilier l'intérêt du commerce et celui des déposants, laissez-moi vous féliciter de l'initiative que vous avez prise.

Synopsis des Règlements des Terres du Nord-Ouest Canadien.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père la mère le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédés uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. Devoir.—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. (37085)

CRÈME A LA GLACE.

CRÈME.

BEURRE,

Montreal Dairy Company
LIMITED

290

AVENUE PAPINEAU

MONTREAL.



LES PLUS ECONOMIQUES
A louer ou a vendre

ECLAIRAGE

Prix par Bougie pour 1000 Heures.

Lampe Carbone.....	281c
" Tungsten.....	131c
" à Gaz ordinaire.....	107c
VISSO	037c

The Lyon Gas Saving Limited
52a, 52b AVENUE DU PARC,
MONTREAL.

**Valises
Harnais
Sacoques**

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

Jamontagne Limitée.

BLOC BALMOPAL
RUE NOTRE DAME OUEST MONTREAL Can



FUMEZ LES
CIGARETTES
SWEET CAPORAL

elles sont d'une pureté absolue.

AVOCATS

J. B. Archambault J. A. Julien
J. A. Robillard C. R. G. Marin

Archambault, Robillard, Julien & Marin,
AVOCATS et PROCUREURS

15, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Téléphone: Main 7934 Adresse Télégraphique: "Le Code"
7694 Codes A.B.C. & Watkins

Tel. Main 2223

D. Brodeur C.R. J. B. Bérard P. A. Beaudry

Brodeur, Bérard & Beaudry
AVOCATS

80 rue St-Gabriel, MONTREAL

Vis-à-vis le Champ de Mars.

Edmond Brossard

AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tel. Main 315 35, St-Jacques Montreal

Gouin, Lemieux, Murphy Bérard & Perrault

AVOCATS

Edifice Banque de Québec, Montréal

Sir L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. R. Murphy, C. R. Hon. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B. C. L.

F. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.
Louis Gossein, B.C.L. Hon. R. Danjuran, C. R.
Conseil

HIBBARD, BOYER & GOSSELIN
AVOCATS

Tel. Main 1455
Te. Main 2635 107 rue St-Jacques, Montréal

Tel. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU

De la Société Légale Mullin & Mathieu

AVOCAT

401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne

180, rue St-Jacques, MONTREAL

Cable Address "Dongor"

L. A. Rivet, K. C., Bell Telephone: Main 7598
L. G. Glass, " " " " 7599
John A. Sullivan,

Rivet, Glass & Sullivan

Advocates, Barristers, Solicitors and Commissioners

Trust & Loan Building

80 St. James Street, Montreal

Paul St-Germain, L.L.L. C.R. L. Guérin, L.L. B.
B.-P. Raymond.

St-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS

80, rue St-Jacques, MONTREAL
Tel. Bell Main 5154-5155

Tel. Main 7739

E. FABRE SURVEYER, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR

Edifice Dominion Express Montréal

Correspondants a New York:

MM. DALY, HOYT & MASON
AVOCATS, 15, rue William

Res. St. Louis 7545

YVON LAMONTAGNE, B. A., LL.B.,
AVOCAT

Chambre 101

52, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

B. S. McGill

M. Ass. C. S. C. E. - M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis.

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tel. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNON

INGENIEURS

CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

PAUL E. MERCIER, B.A. Sc.-I.C.,
Prof. à l'École Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,
Membre de la Société des I.C. de France,
Membre de la Corp. Arp. de Québec.

S. A. BAULNE, B.A. Sc.-I.C.
Prof. à l'École Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,

BAULNE & MERCIER

INGENIEURS CONSEILS & GEOMETRES

703 EDIFICE SHAUGHNESSY, rue McGill, - MONTREAL.

TELEPHONE MAIN 4348

Ponts, Routes et Chemins de Fer.

Cadastré, Bornage.

Pavages, Aqueducs, Egouts.

Constructions Métalliques et Béton Armé.

Construction et Installation d'usines.

Installation de Poyvoirs d'Eau etc.

Municipalisation, Systeme d'Eclairage.

Arpentages

Plans

Devis

Estimés

Surveillance

Expertise

Rapports

Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 Côte Beaver Hall

Telephone Uptown 3508

MONTREAL.

NOTAIRES

Tel. Bell 1859.

LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER

Belanger & Belanger

NOTAIRES, COMPTABLES
ET COMMISSAIRES

30, rue. St-Jacques MONTREAL

MONTREAL

Tel. Bell Main 3693

Résidence 957 St. Denis
Tel. St-Louis 962

ROSAIRE DUPUIS, L.L.

NOTAIRE

Edifice Credit Foncier

35 rue St-Jacques, MONTREAL

Tel. Bell Main 7785. Résidence: 405 Duluth Est
Tel. St-Louis 3585

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

Edifice F.-X. ST-CHARLES Ltée

W. J. PROULX, LL. B. JOS. PROULX, LL. L.

Bureau du soir: 1226, Boulevard St Laurent

Bureau du soir: 2887 Boulevard St Laurent

Tel. St-Louis 1760

Tel. St-Louis 1760

PROULX & PROULX

NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2958

Georges Mayrand Bell Telephone Main 4306-4307

Maurice Loranger, L.L.L.

Arthur Ecrement, B.A.L.L.L.

B. Melançon, L.L.L.

Mayrand, Loranger, Ecrement & Melançon

NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 rue St Jacques MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION

304 rue Université [angle rue Ste Catherine]
Phone: up 6474 Montréal

Ubalde Garand Tancrede D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

48, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près de la Place d'Armes

Tel. Bell Main 6629.

J. B. D. Legaré

Courtier en Immeubles

11, rue St-Jacques, MONTREAL

**Les questions soumises par la Chambre à la
Vième Convention de la Fédération des
Chambres de Commerce,
à Chicoutimi.**

*(Rapport des délégués de la Chambre de Commerce de
Montréal, à la séance du 10 septembre 1913)*

Messieurs,

Délégués par la Chambre à la Vième convention annuelle de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec à Chicoutimi, nous avons l'honneur de faire rapport aujourd'hui de la mission qui nous a été confiée et dont nous nous sommes acquittés avec le plus grand souci des intérêts généraux.

Cette convention a été des plus intéressantes, et nous nous empressons de dire que vos délégués ont été l'objet d'attentions toutes spéciales de la part du distingué président de la Fédération, M. Dubuc, et de la part des autorités de la ville comme de tous les citoyens de Chicoutimi.

Toute une journée: celle du 25 août, a été consacrée à visiter les industries, et surtout les grands moulins de la Cie de Pulpe de Chicoutimi, qui sont les plus grands du genre dans l'univers, en ce qui concerne la pulpe mécanique. Cette série de visites fort instructives se terminait par une réception au chalet suisse de M. Dubuc, au lac Kenogami; réception qui fut vraiment digne de princes, et de laquelle nous avons remporté un souvenir qui restera toujours vivace.

La convention s'est ouverte le mardi, 26 août, à 10 heures de l'avant-midi par une allocution de bienvenue de M. le Maire de Chicoutimi, le Dr. Rivierin, et par un magistral discours de M. Dubuc, traitant de sujets divers, et surtout résumant les travaux accomplis par l'exécutif au cours de son terme d'office en 1912-1913.

Il ne saurait être question de rapporter ici tous les problèmes qui ont été soumis et les débats auxquels leur étude a donné lieu. Nous nous appliquerons plutôt à donner le résultat des délibérations sur les sujets soumis par la Chambre de Commerce de Montréal. Ces sujets étaient nombreux, et les délégués leur ont donné toute l'attention désirée.

L'URGENCE DE LA CONSTRUCTION DU CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE a été la première question étudiée, et le rapport soumis par notre Chambre a réuni d'emblée tous les suffrages, et c'est à l'unanimité que tous les délégués décidèrent de prier le gouvernement de réaliser au plus tôt ce grand projet dont l'urgence se fait de plus en plus sentir, à la suite des tentatives américaines pour en empêcher l'exécution: il a de plus été décidé qu'une copie de la résolution votée sera envoyée à tous les corps commerciaux et les Chambres de Commerce et Boards of Trade du pays.

LA NOMINATION D'UNE COMMISSION SPECIALE PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL, en vue de préparer un projet de loi de faillite uniforme pour le Canada, un projet de codification des lois commerciales du pays et de rechercher les moyens de rendre les relations civiles et judiciaires entre les provinces, plus étroites et plus faciles, a aussi rencontré l'unanimité des adhésions et la convention a décidé de prier le gouvernement fédéral de faire droit à notre demande au plus tôt.

LA CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DU COMMERCE a été particulièrement très populaire, et la convention a résolu, non seulement d'appuyer la proposition faite à ce sujet, mais même d'adresser au Premier Ministre du Canada et au Ministre du commerce une copie du mémoire lu par M. Chaput devant les délégués.

L'ETABLISSEMENT DE MUSEES DANS LES ECOLES ET LES CHAMBRES DE COMMERCE A L'ETRANGER AFIN DE MIEUX FAIRE CONNAITRE LE CANADA n'a pas manqué d'intéresser hautement les délégués: le but de ce projet et les résultats à attendre ont été bien exposés, et la convention s'est ralliée, à l'unanimité, à notre proposition, qui sera adressée au Premier Ministre du Canada ou au Ministre de l'Intérieur qui s'occupe du service de l'Immigration, et au ministère de l'Agriculture qui organise les expositions canadiennes à l'étranger.

L'ABOLITION DE L'INSAISSABILITE DES SALAIRES DE FONCTIONNAIRES FEDERALS sera sûrement votée par le parlement du Canada si elle réunit la même unanimité qu'elle a obtenue à la convention. Cette question a plu souverainement aux délégués et la résolution votée sera adressée au gouvernement fédéral.

LES AMENDEMENTS PROPOSES PAR NOTRE CHAMBRE A LA LOI D'IMMIGRATION ET A LA LOI DE NATURALISATION en vue d'arrêter les fraudes qui se commettent au détriment du commerce par des immigrants peu scrupuleux ont aussi été votés et au nom de la Fédération, de nouvelles instances seront faites auprès du gouvernement fédéral.

LE PROJET DE FAIRE AUGMENTER LA GARANTIE AUX DEPOSANTS DANS LES BANQUES a été mieux accueilli à la convention qu'il ne l'a été au parlement du Canada: cette question a été bien comprise, et tous les délégués, hommes d'affaires, ont reconnu que des améliorations devaient être apportées à la loi des banques.

FAIRE PASSER UNE LOI PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL pour mettre les comptables de cette province sur le même pied que les autres professions libérales, est encore une question dont les délégués ont reconnu toute l'importance, en votant la proposition de M. Georges Gonthier, à cette fin.

L'AMELIORATION DES HOTELS A LA CAMPAGNE n'a pas cessé d'intéresser la Fédération: la Chambre de Commerce de Sorel a versé au dossier de cette question quelques autres observations, puis les délégués se sont ralliés à la dernière proposition de notre Chambre de faire nommer des inspecteurs d'hôtels dans la province.

OBLIGER LES MUNICIPALITES A DONNER UNE EVALUATION PLUS EXACTE DE LA PROPRIETE IMPOSABLE est une question qui a une grande importance au point de vue du crédit de la province: c'est ce que les délégués ont compris en appuyant la proposition de notre Chambre à cet effet. Sur cette question est venue s'en greffer une autre: celle de l'uniformité de la comptabilité municipale qui est une question à l'ordre du jour. Réunissant ces deux sujets, la convention a voté une résolution priant le gouvernement d'obliger les municipalités à faire auditer leurs livres par des comptables ex-

ports licenciés: — de faire observer la loi exigeant que les corporations municipales préparent les rôles d'évaluation d'après le plein montant de la valeur des propriétés imposables, et enfin de prendre les moyens nécessaires d'établir un système uniforme de comptabilité pour les municipalités scolaires et corporations municipales.

Le feuillet des questions amenées par notre Chambre contenait aussi un autre sujet: celui "d'étudier les meilleurs moyens d'accroître le commerce du Canada et de la province de Québec, en même temps que leurs revenus, et de diminuer les taxes imposées sur le commerce" mais, M. Isaac Préfontaine, président d'honneur de la Fédération, qui s'était chargé de l'étude de cette question n'a pu assister aux réunions de la Fédération et a demandé d'en ajourner la considération à une autre année.

Les séances de la convention ont été clôturées par les élections, et c'est à l'un de vos délégués, M. Armand Chaput que la Fédération a fait l'honneur de la présidence. La prochaine réunion de la Fédération aura lieu à Sorel, et les citoyens de cette ville comptent que la Chambre de Commerce de Montréal ne manquera pas de se faire représenter en grand nombre.

En terminant ce rapport, nous croyons de notre devoir d'adresser des remerciements, au nom de notre Chambre, à M. J. E. A. Dubuc, président de la Fédération, et de la Chambre de Commerce du Saguenay, pour l'urbanité et l'hospitalité princière qu'il a déployées à l'égard de vos délégués, et à Son Honneur le Maire et au conseil municipal de Chicoutimi pour les réceptions et le grand banquet dont vos délégués ont eu l'honneur d'être les hôtes.

Le tout respectueusement soumis.

VOS DELEGUES

A. E. LABELLE,
président

ARMAND CHAPUT
ex-président z

GEORGES GONTHIER
trésorier

ARTHUR LEMONT
secrétaire adjoint.

* * *

L'action économique de l'industrie de la pulpe à Chicoutimi

Une visite aux grandes usines de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. — Les bienfaits de la grande industrie nationale.

La Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec a tenu sa cinquième convention annuelle à Chicoutimi les 26 et 27 août; ce fut l'occasion pour les hommes d'affaires venus à la convention et partant pour les délégués de notre Chambre, MM. A. E. Labelle, Armand Chaput et Georges Gonthier, de visiter les grandes

usines de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, et de se rendre compte des merveilles accomplies par l'industrie de la pulpe dans cette petite ville.

Juchée sur des hauteurs incultes, isolée dans d'épaisses forêts à plus de deux cents milles de la Capitale de la province de Québec, visitée en été par le touriste en quête de sensation du pittoresque et en hiver par le trappeur recherchant le gibier, mal desservie par les compagnies de transport, désertée petit à petit par ses habitants, abandonnée pauvre et sans ressources pour se développer: tel eut été le sort de Chicoutimi, si grâce à l'esprit d'entreprise, de foi en l'avenir et grâce aussi à l'énergique persévérance de quelques citoyens, l'industrie, la grande industrie nationale, celle du bois et de la pulpe ne s'était implantée sur les hauteurs des rochers incultes pour tirer des ressources naturelles qui se trouvaient aux environs la richesse qui aujourd'hui fait le bonheur de Chicoutimi et de toute la région.

Ces citoyens qui ont été les artisans du bien-être économique de Chicoutimi méritent la reconnaissance non seulement de leurs concitoyens, mais aussi de tous leurs compatriotes.

Pourtant c'est au prix de sacrifices sans nombre, de luttés et de tracasseries indicibles, qu'ils ont ainsi réussi à faire le bonheur de leur ville.

Quand on se rappelle les origines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, on ne peut s'empêcher de proclamer bien haut la force de caractère, l'endurance, l'énergie et la patience de ceux qui en furent les fondateurs. Comme il est bien vrai de dire que les institutions qui ont de grandes destinées, ont toujours des commencements humbles et difficiles. C'est aux épreuves endurées, aux déceptions et aux tracasseries supportées avec sang froid et grandeur d'âme toujours, que ces citoyens ont trempé leur caractère et c'est cette force de caractère qui a assuré leurs succès, les protégeant contre toute défaillance, et c'est aussi leur grande foi en l'avenir qui a sauvé leur oeuvre.

Les origines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

Une après-midi de novembre 1896, cinq amis, comptant au nombre des meilleurs citoyens de Chicoutimi, se réunirent dans la salle du "Progrès du Saguenay". — Comme l'écrivait plus tard Mgr Labrecque, ces hommes avaient "le sens du véritable progrès". — C'est un mouvement inspiré par le plus pur civisme qui les avait réunis; c'était le même désir de voir grandir et prospérer leur ville qui les réunissait. Depuis quelques mois le maire d'alors, M. J. D. Guay, par de la réclame dans les journaux et par de la correspondance avait réussi à tourner l'attention des hommes d'affaires étrangers sur les richesses naturelles de notre ville. Des capitalistes vinrent, s'en retournèrent enchantés de ce qu'ils avaient vu, mais pas du tout décidés d'investir leur argent ici.

C'est alors que les citoyens de Chicoutimi, mûs par le même sentiment de fierté civique, résolurent d'assurer enfin l'essor économique de leur ville. C'est là que nous allons voir que de grandes choses on peut faire avec de l'énergie et de la conviction.

On n'avait délibéré que quelques heures qu'on se dispersait après avoir décidé de fonder à Chicoutimi un moulin à pulpe. L'enthousiasme faisait perdre de vue aux promoteurs qu'un capital de \$10,000.00 est ridicule pour jeter les bases d'une aussi gigantesque entreprise. Revenus à

eux, ils ne perdirent pas la tête: toujours de sang-froid toujours avec la même foi intense dans le succès de leur entreprise, ils résolurent de faire part de leur projet et de leur ambition à d'autres citoyens de Québec: ils avaient si bien démontré la possibilité du succès qu'ils revenaient avec un capital augmenté à \$50,000. Mais qu'était-ce encore pour installer une usine de l'importance qu'ils avaient rêvée? Ils commencèrent tout de même la construction du premier moulin, et avant qu'il fut terminé le capital fut porté à \$250,000. — La confiance des promoteurs grandissait toujours et avec raison.

Ceci se passait en 1897.

L'entreprise était lancée et assise sur des bases trop solides, pour que jamais toutes les attaques, tous les assauts, suscités par une misérable envie, n'aient pu réussir à l'ébranler. C'est en vain que des antagonistes haineux ont tenté de saper les bases de cette institution: le roc était inébranlable, et chaque nouvel assaut était un regain d'énergie pour le gérant et les directeurs, et tous ensemble ils ont fait si bonne et si belle figure devant l'ennemi, que non seulement ils sont restés les maîtres de la situation, mais que la population, un moment mal inspirée et devenue hésitante, s'allia à ceux qui avaient si héroïquement défendu leur projet; et la population comprit dès lors que ces hommes qu'on vilipendait, allaient devenir ses bienfaiteurs, ses sauveurs. Et c'est ce que l'avenir a démontré.

Ainsi donc, en 1897, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi dotait la ville d'une première usine pourvue de six meules et pouvant produire environ trente tonnes de pâte sèche par jour, soit 5000 tonnes par année. Le nombre des employés était alors de 150. — En 1899 trois meules sont ajoutées, et de 30 tonnes par jour, la production monte à 45.

Il va sans dire qu'à ce moment la compagnie avait dû recourir à l'industrie et aux ouvriers américains pour procéder à l'installation de son outillage: ses hommes n'avaient pu être formés et préparés à ce travail.

Les développements.

Deux années durant les directeurs de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi furent en butte aux tracasseries de leurs envieux adversaires. Mais le gérant de l'entreprise avait trop d'endurance pour ne pas profiter de tout cela afin de redoubler son activité au travail et assurer du même coup un plus grand succès à l'oeuvre.

L'année 1907 marque une nouvelle ère dans l'histoire de la compagnie: c'est à cette date qu'une nouvelle incorporation lui fut octroyée et la confiance qu'avait mise dans les directeurs grandissant toujours, les capitalistes ne craignirent pas de contribuer pour permettre à la compagnie de porter son capital à un million.

Avec ce nouvel appoint de fonds les directeurs décidèrent d'ouvrir un nouveau moulin qui allait faire monter la compagnie au premier rang des institutions similaires du Canada.

La qualité des produits était telle que c'est avec hâte que l'acheteur anglais, français et américain se les disputaient: la production ne pouvant suffire à la demande. Et la demande pour la pulpe mécanique devint de plus en plus si grande qu'en 1910 il fallut perfectionner et augmenter l'outillage, et en 1912 agrandir par une nouvelle

construction. Fait digne de mention et tout à l'honneur de la population ouvrière de Chicoutimi, c'est qu'elle a elle-même conçu et exécuté tous les plans des nouvelles usines, fabriqué, mis en place prêtes à fonctionner toutes les machines les plus perfectionnées et les plus compliquées. C'est dire combien la population ouvrière de Chicoutimi est ingénieuse et sait profiter de l'expérience qu'elle acquiert au travail de chaque jour.

Ainsi, pourvue d'outillage de premier ordre, d'une installation comparable aux mieux organisées du genre, servie par des ouvriers aussi habiles, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi n'a fait que d'avancer à pas de géants, et sa production qui en 1897 était de 30 tonnes par jour, a atteint le chiffre de 250. — La consommation quotidienne pour la pâte est de 10 mille billots de 14 pieds par jour, broyés par 24 meules. — Le nombre des employés n'est plus de 150 comme au début, mais il est de 800 aux moulins seulement. — Il faut ajouter à cela 1000 autres hommes occupés à la coupe et au flottage du bois.

Les moulins situés sur la côté Ouest de Chicoutimi sont actionnés par vingt et quelques mille forces de chevaux que leur fournissent de puissants pouvoirs hydrauliques. A leur service les moulins ont la rivière Chicoutimi qui se déverse tout près dans le Saguenay en formant nombreuses cascades, sources des pouvoirs d'eau: ils ont de plus la rivière Saguenay qui sur ses eaux transporte jusqu'au fleuve et de là à l'Océan les consignations de pulpe pour l'Angleterre, la France et les Etats-Unis.

Tous les territoires baignés par cette rivière sont couverts de bois qui alimentent les moulins.

Les compagnies subsidiaires et la Compagnie de Pulpe.

Voilà donc où nous en sommes avec les moulins proprement dits. Mais il ne faut pas croire que les directeurs se contentèrent d'avoir ainsi leurs moulins tout en s'exposant d'être un jour à la merci de compagnies étrangères qui auraient pu venir les exploiter en s'emparant des services publics de la ville, ou en restant isolée, et en se contentant de se donner tout ce qu'il faut pour elle seule. L'organisation avait des vues plus hautes et plus larges.

Elle commença par servir à la ville une bonne eau distribuée par un aqueduc moderne. Plus tard avec l'eau elle répandit la lumière, dotant la ville d'un service d'éclairage. Isolés les uns des autres elle conçut l'idée de relier entre eux les citoyens de Chicoutimi avec ceux des environs et elle organisa une compagnie de téléphone.

La Compagnie de Pulpe avait encore un autre projet bienfaisant quand elle conçut celui de construire le Chemin de fer Roberval-Saguenay, devant desservir une région encore isolée, ouvrant à Saint-Alphonse un port océanique à la grande industrie.

Les développements de la Compagnie de Pulpe devaient nécessairement augmenter le trafic de la ville; et le transport par eau étant le plus économique, il fallut songer à améliorer le port de Chicoutimi. C'est ce que fit encore le gérant de la Compagnie de Pulpe quand il organisa avec quelques citoyens la Compagnie du Port.

Voilà autant de compagnies subsidiaires qui doivent leur existence au gérant et aux directeurs de la Compagnie de Pulpe; et nous ne parlons pas ici des moulins de l'Ouïatchouan, nous renfermant seulement dans le cadre des limites de la ville de Chicoutimi.

La Compagnie de Pulpe et ses employés.

Une industrie pour réussir et pour développer son programme si beau qu'il soit a besoin de la collaboration de l'ouvrier; mais d'autre part l'ouvrier se dévouera et ne voudra travailler au succès de cette industrie que s'il est bien traité.

Tel est le cas de l'ouvrier à Chicoutimi. La Compagnie de Pulpe et ses compagnies subsidiaires se sont développées rapidement parce qu'elles ont pu avoir une main d'oeuvre habile et consciencieuse; et cette main d'oeuvre s'entend bien avec ses maîtres, elle est bien disposée parce que les directeurs la traitent bien.

Mûs par un véritable esprit chrétien, imbus des grands principes exposés par l'immortel Léon XIII dans son Encyclique "Rerum novarum" sur la question ouvrière, les directeurs de la Compagnie de Pulpe ne songent pas seulement à leur prospérité personnelle, mais ils songent aussi — et tout le temps — à améliorer le sort de leurs ouvriers.

Dans leurs usines toutes les mesures sont prises pour les protéger contre les accidents; les heures de travail sont distribuées entre trois équipes, qui travaillent huit heures chacune par jour de vingt quatre heures; et puis les ouvriers sont assurés de recevoir toujours le juste salaire qu'ils méritent selon leur habileté et leur expérience.

Mais là ne s'est pas borné le désir des directeurs. Ils ont pensé à l'avenir de ces chefs de familles, et ils ont voulu développer chez eux le goût de l'épargne. Alors fut fondé la "Caisse de Petite Economie de Chicoutimi" qui, établie en 1908, compte des succursales à Ouatouchouan, Saint-Jérôme, Saint-Félicien, Normandin, La Malbaie, Pointe-au-Pic, Sainte-Fulgence, en outre du bureau chef et d'une succursale à Chicoutimi. Nombreux sont les ouvriers de la Compagnie de Pulpe qui font partie de la "Caisse de Petite Economie" et ici comme toujours la compagnie a des préférences pour eux puisqu'elle leur paie un intérêt de 3% additionnel au 3% payé par la caisse à ses déposants. Il y a aussi à Chicoutimi la "Caisse d'Economie" sur le principe coopératif, et aux actionnaires de cette caisse qui sont employés à ses moulins la Compagnie de Pulpe paie un dividende additionnel de 3%: c'est donc le principe de la participation aux bénéfices qu'elle a établi et mis en vigueur.

Comment l'industrie de la Pulpe a assuré la prospérité économique.

A peu près tout cet article a été consacré à la Compagnie de Pulpe; disons maintenant comment cette industrie a assuré le progrès économique de la ville de Chicoutimi.

Pour cela d'ailleurs, nous n'aurions qu'à apporter le témoignage de Sa Grandeur Mgr Labrecque, qui le 5 février 1904 écrivait à l'Hon. M. Garneau, Président de la Compagnie: "La prospérité actuelle de Chicoutimi, nous la devons à la compagnie de Pulpe"; mais nous voulons être plus précis et faire notre démonstration.

1o. Quand la Compagnie de Pulpe s'est établie en 1897, la population de Chicoutimi était d'environ 1350 âmes; et le recensement de 1911 nous donne une population de 5880: l'augmentation de 1871 à 1891 avait été de 884, en 20 ans; elle fut de 1549 de 1891 à 1901, et de 2054 de 1901 à 1911.

Et ce surplus de population c'est à l'industrie que Chicoutimi le doit. Tandis que nombre de municipalités ont

été désertées par leurs habitants, Chicoutimi a vu le nombre de ses citoyens augmenter; tandis que d'autres petites villes de la province ont vu de leurs jeunes gens s'en aller dans les métropoles, Chicoutimi a vu venir à elle des citoyens d'autres municipalités, et c'est l'industrie qui a amené ici ces nouveaux citoyens, et qui a gardé ceux qui s'y trouvent. C'est ainsi que ces groupes divers feront souche et qu'on verra augmenter annuellement la population.

2o. Voilà pour l'augmentation de la population. Parlons maintenant de l'augmentation des revenus et de la richesse de la ville. En 1897, l'évaluation totale de la propriété à Chicoutimi était de \$300,000, aujourd'hui elle dépasse \$3,000,000. La valeur imposable de la propriété avant augmenté, les revenus de la ville ont aussi grossi en proportion.

3o. Cette population amenée et gardée ici par l'industrie a besoin de se nourrir, de se vêtir, de se loger; et tout de suite on a vu le commerce prendre un essor comme il n'en vit jamais. Le nombre des magasins et autres établissements de commerce s'est accru prodigieusement et tous font de bonnes affaires. La construction devient aussi très active.

4o. La population de Chicoutimi bien payée et économe a décidé l'ouverture de deux banques, qui font elles aussi des affaires des plus satisfaisantes.

5o. La population plus nombreuse, le commerce augmenté, l'industrie très prospère ont contribué à améliorer et multiplier les facilités de transport et de communication, comme à améliorer et multiplier les services publics.

6o. Enfin, si on termine par un calcul approximatif de ce que rapporte annuellement à Chicoutimi l'industrie de la pulpe, nous arrivons au chiffre de \$1,000,000., qui revient à la population, en salaires, en ventes, en impôts divers, etc.

Voilà le véritable progrès économique que la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a donné à Chicoutimi.

Bien d'autres villes du pays envieraient Chicoutimi et les hommes d'initiative qui ont ainsi assuré son essor.

La Cinquième Convention des Chambres de Commerce de la Province de Québec

Elle a eu lieu à Chicoutimi les 26 et 27 août, et fut des plus intéressantes.

C'est à Chicoutimi, surnommée la "Reine du Nord" que la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec a tenu cette année sa cinquième convention annuelle. Cette convention moins nombreuse que celle des années précédentes, n'a pas été moins intéressante; toutes les questions traitées ont été importantes, et tous les délégués ont mis à l'étude de ces questions l'attention la plus soutenue.

La première séance eut lieu le mardi 26 août à 10 heures a.m. dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

M. J.-E.-A. Dubuc occupait le siège présidentiel, ayant à sa droite Son Honneur le maire Riverin, de Chicoutimi, et à sa gauche M. le lieutenant-col. A.-E. Labelle, président de la Chambre de Commerce de Montréal.

Les délégués furent pour MONTREAL, MM. A. E. Labelle, Armand Chaput, ex-président, Georges Gonthier, trésorier, Arthur Lemont, secrétaire-adjoint, tous de la Chambre de Commerce de Montréal.

QUEBEC, M. Joseph Picard, vice-président de la Chamber de Commerce de cette ville.

TROIS-RIVIERES, MM. Léon Balcer, et Henri Bisson, secrétaire.

SOREL, MM. Arthur Langlois, président, Georges Pontbriand, directeur, et A. Petitclerc, secrétaire.

FRASERVILLE, M. Octave Laurin, président.

PORTNEUF, M. Nap. Mercure, secrétaire.

SAGUENAY, M. le maire Riverin, L. H. Carrier, Armand Lévesque et Arthur Du Tremblay.

En outre des délégués de la Convention, plusieurs citoyens éminents de Chicoutimi ont tenu à honorer la Fédération en assistant à ses réunions.

Bienvenue de M. le Maire.

“Monsieur le Président,

“Messieurs les Délégués de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

“C'est un grand honneur pour notre ville d'avoir dans ses murs l'élite de la haute finance, du commerce et de l'industrie, représentée ici par les délégués de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec. Je vous sais gré, Messieurs, d'avoir accepté l'aimable invitation de votre Président, de venir passer quelques jours avec nous. Nous n'ignorons pas en effet que cet honneur nous est en grande partie dû à Monsieur Dubuc, et le choix que vous en avez fait en l'élevant à la Présidence de la plus belle association de ce genre dans la Province de Québec, lors de votre dernière réunion nous a fait doublement plaisir en honorant l'un des nôtres d'abord, puis en nous procurant le plaisir de votre visite. Messieurs, vous ne trouverez pas ici tout le confort que peut vous procurer les grandes villes, nous sommes encore trop jeunes, mais si les petits ne peuvent déployer le faste et les pompes des grands, ils ont pour eux, et peut-être plus que les grands, le coeur tout grand ouvert à l'hospitalité. Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue, et nous espérons que les quelques heures que vous passerez chez nous, graveront dans votre mémoire, un bon souvenir des gens de Chicoutimi. Messieurs, soyez les bienvenus, nos maisons vous sont ouvertes, et le plus vous profiterez de cette hospitalité, le plus nous serons honorés et contents. Messieurs, je souhaite à la convention tout le succès qu'elle mérite dans les grandes questions d'intérêt public qu'elle aura à discuter.”

Puis, M. J.-E.A. Dubuc répondit. Son discours est une magnifique pièce d'éloquence que nous nous faisons un devoir de publier en entier.

Discours de M. J.-E.A. Dubuc, Président.

Monsieur le Maire,

Au nom du groupe d'hommes d'affaires, commerçants, industriels, financiers et professionnels qui sont venus de partout assister à la cinquième convention annuelle de la

Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, je vous remercie bien cordialement, ainsi que vos collègues du conseil municipal, des bonnes paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser. Votre démarche me réjouit encore comme citoyen de Chicoutimi, parce qu'elle dénote chez vous une attention que les hommes d'affaires, qui sont ici, ne sauraient trop apprécier.

Monsieur le Maire, au nombre des délégués réunis pour cette convention, il s'en trouve qui font leur premier voyage à Chicoutimi; ceux-ci ne pouvaient choisir une plus belle occasion pour faire connaissance avec cette vaste région si pittoresque et si riche en ressources naturelles qui s'appelle “le Saguenay”. D'autres connaissent notre ville pour y être venus déjà, mais je suis sûr qu'ils ne manqueront pas d'être émerveillés par l'essor considérable qu'elle a pris. Et tous s'en retourneront, je le souhaite et je l'espère fermement, en proclamant bien haut partout où ils vont, que Chicoutimi est véritablement la “Reine du Nord” et une ville aux grandes destinées.

Bienvenue de la Chambre de Commerce du Saguenay.

Messieurs les délégués,

Si aujourd'hui, j'ai l'honneur de présider cette réunion d'hommes importants de notre province, en qualité de président de la Fédération, c'est à mon titre de président et de délégué de la Chambre de Commerce du Saguenay que je le dois; aussi est-ce un devoir qui m'est agréable de vous souhaiter, à mon tour, au nom des hommes d'affaires du Saguenay et du Lac Saint Jean, une bienvenue non moins cordiale, ni moins sincère que celle du premier magistrat de notre ville.

La Chambre de Commerce du Saguenay n'a pas, comme quelques-unes de ses soeurs, un effectif de 500 à 1500 membres, mais comme elles, elle peut se vanter de ne compter dans ses rangs, que des citoyens animés du même ardent désir de faire progresser la région.

Le développement économique que vous constatez dans cette contrée si éloignée des grands centres, est le résultat du travail de notre Chambre de Commerce, dont les membres s'efforcent de plus en plus à mettre en valeur les immenses richesses naturelles laissées jusque-là inexploitées.

Ce n'est pas sans un certain orgueil, Messieurs, que je puis vous dire que Chicoutimi a vu sa population augmenter considérablement depuis dix ans, quand au contraire, nous constatons, par les chiffres du recensement, que d'autres villes ont vu la leur diminuer.

C'est encore aux membres les plus zélés de notre Chambre de Commerce que notre ville doit ce résultat.

Ce n'est pas seulement à Chicoutimi que la Chambre de Commerce du Saguenay exerce son action, mais c'est aussi à Roberval, dans le comté du Lac Saint Jean, qui est une autre région appelée à de grandes destinées économiques.

À Roberval, les citoyens sont animés d'un même zèle pour assurer le progrès de leur ville et du district, et Chicoutimi et Roberval travaillent de concert à faire plus riche et plus prospère cette belle contrée qu'elles ont eue en partage.

Notre Chambre de Commerce est donc heureuse de vous souhaiter la bienvenue, comme elle est fière de l'honneur que lui vaut la visite d'hommes aussi distingués que vous êtes tous.

La cinquième convention.

Nous voici maintenant arrivés au moment d'ouvrir la cinquième convention annuelle de la Fédération des Chambres de Commerce de notre province. Nous pouvons dire, dès aujourd'hui, que notre association qui s'est maintenue depuis cinq ans, pourra résister à toutes les épreuves de l'avenir, puisque déjà elle a triomphé des obstacles sans nombre qui marquent toujours les premiers débuts d'une institution de ce genre.

Mais nous devons le constater, c'est dans ses diverses conventions qu'elle a tenues, que la Fédération a surtout puisé sa force de résistance et nous ne saurions trop travailler à les continuer, et au besoin, à les multiplier.

Messieurs, c'est en vain qu'on pourra médire contre les congrès, contre les réunions du genre de celle que nous allons tenir.

Ces congrès ont lieu pour se rendre compte du travail accompli, travail peu intense parfois, mais toujours pratique.

Il y a longtemps qu'on dit que "du choc des idées jaillit la lumière" — ceci est vrai, ici, et ceux qui ont assisté aux conventions précédentes ne se rappelleront pas sans émotion les premières discussions. Ces discussions étaient animées parfois, mais jamais sans amabilité. On conversait des questions à étudier, — des problèmes à débattre et des solutions à donner. Et jamais ces conversations, ces discussions ne se sont terminées sans que quelque lumière ait jailli, pouvant ensuite éclairer la route à suivre pour atteindre le but.

Les congrès sont encore d'une grande utilité pour vous faire connaître la ligne de conduite à suivre selon les circonstances qui nous sont faites. Telle question qui n'a pas eu encore la solution que nous désirions résoudre l'année dernière, ne pourrait peut-être pas être résolue de la même manière cette année; c'est aujourd'hui l'occasion de reprendre l'étude et de voir comment on peut arriver à un résultat satisfaisant.

Dans les congrès, on trouve aussi de l'encouragement. Nous nous sentons plus forts pour obtenir ce que nous désirons quand nous voyons que notre proposition, jusqu'ici mal interprétée, rejetée parfois, retrouve des adeptes et reçoit l'adhésion unanime de corps aussi importants que ceux qui composent notre Fédération. Alors nous nous sentons épanouis et nous repartons pleins de nouvelles ardeurs. Quand nous nous réunissons ici, nous ne travaillons pas en vain; nous avons en vue plus que notre intérêt personnel, nous travaillons pour le bien général et c'est faire oeuvre de vrai patriotisme.

Importance du Congrès de la Fédération.

Les congrès ont toujours leur importance, mais combien plus grande est cette importance quand ils sont tenus par des commerçants, des industriels et des financiers qui sont, selon le mot de M. Raymond Poincaré, président de France, un des grands réservoirs d'énergie nationale.

Messieurs, vous êtes des représentants du commerce, de la finance et de l'industrie de toutes les villes et de tous les grands centres ruraux de la province. Qui, mieux que vous, peut connaître les besoins et les nécessités économiques de notre province? Qui, plus que vous, peut parler avec connaissance de cause, des moyens à prendre pour assurer l'essor du commerce, de l'industrie manufacturière ou

agricole, qui assureront la prospérité de notre province, puisque c'est vous qui êtes le plus en position de constater ce qui manque pour arriver au succès, ou ce qui paralyse l'action des divers agents de progrès.

Le premier congrès international des Chambres de Commerce tenu à Liège, en 1906, reconnaissait bien l'importance d'une Fédération comme la nôtre, quand il déclarait que "tous les délégués présents à cette réunion mondiale étaient d'accord pour dire que les Fédérations des Chambres de Commerce dans les différents pays présentent des "avantages incontestables" et le congrès, à l'unanimité, déclarait qu'il y a le plus grand intérêt à ce qu'il existe dans "tous les pays des Fédérations de Chambres de Commerce "et des Associations commerciales et industrielles."

Dans une lettre qui vous sera lue tout-à-l'heure au moment du courrier, l'hon. M. Monk paie un beau tribut à notre Fédération quand il dit: "que le travail accompli par elle est très louable."

Ainsi reconnus, les efforts que nous faisons pour améliorer la situation générale de la province et du pays devraient produire les plus féconds effets, et comme le disait encore M. Poincaré aux hommes d'affaires de France: "il y aurait tout à la fois ingratitude à oublier vos services, injustice à négliger vos vœux, et sottise à méconnaître votre force."

La date tardive de notre convention.

Je vous dois maintenant des explications au sujet de la date tardive de la convention. J'aurais voulu vous convoquer plus tôt, en mai, comme le veut la constitution, mais j'ai cru que le temps n'était pas propice pour venir à Chicoutimi; d'abord il eut fallu faire le voyage dans des conditions moins intéressantes, — la navigation sur le Saguenay n'étant pas encore ouverte à cette date; de plus la température n'eût peut-être pas été favorable au printemps; mais la principale raison: c'est que nous voulions vous faire voir Chicoutimi en pleine transformation à la suite de l'incendie qui l'a dévastée l'année dernière, et en pleine activité industrielle à la suite de la mise en opération de nouveaux établissements. Je compte qu'on ne m'en voudra pas d'avoir ainsi retardé la convention pour vous ménager un voyage plus agréable.

Les travaux de l'année.

Passons donc maintenant en revue ce qui a été fait au cours de l'année, depuis la dernière convention.

(a) Reconnaissance officielle de la Fédération.

Le premier acte que je me suis empressé d'accomplir dans l'exercice de la présidence a été d'inviter les pouvoirs publics et toutes les institutions commerciales, industrielles et financières à recommander officiellement la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

A cette fin, une lettre fut adressée aux intéressés, tandis que l'hon. M. Monk faisait inscrire le nom de notre association sur les registres publics, pour lui assurer ainsi les privilèges et les droits de toutes associations similaires.

Notre démarche fut couronnée de succès, et en réponse à notre lettre, plusieurs institutions commerciales furent heureuses de saluer une nouvelle institution-soeur, et une collaboratrice de plus à l'oeuvre d'expansion économique.

Commerce

GEO. GONTHIER, H. H. MIDGLEY,
Expert Comptable & Auditeur Comptable Licencié

Gonthier & Midgley
Comptables et Auditeurs

103, rue ST-FRS-XAVIER

Telephones Adresse telegraphique
Main 2701-519 "GONTLEY"

J. Arth. LaRue Eugene Trudé
C.A.L.I. L.I.C.

LaRue & Trudel

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

EDIFICE DOMINION

126 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell: { 4520
4521

Alex Desmarteau

Comptable auditeu

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est

MONTREAL

J. A. Labrecque

Administrateur de Successions
et de Propriétés.

ACHAT DE COMPTES et BILLETS
CHAMBRE 623-624

EDIFICE "TRANSPORTATION"

Coin des rues St-Jacques et St-Frs. Xavier
TEL. MAIN 279

Eugène Prévost Rodolphe Bédard

Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Royal Trust, 107 St. Jacques
CHAMBRE 506. Tel. Main 1058

Commerce

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

**GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.**

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1466 MONTREAL

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant de Papier

PAPETERIE MERCANTILE

Tables de Comptabilité, formules en fonds et sur
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tél. Bell Main 444. Tél. Bell, Main 445

Rich. Jenkinson

H.H. Beaulieu,

J. G. Duhamel,

Duhamel, Jenkinson & Beaulieu

COMPTABLES et LIQUIDATEURS

COLLECTIONS AUDITIONS, ETC.

3 rue Notre-Dame Est, MONTREAL.
coin Blvd. St-Laurent.

P.-V. Rougier A. Décaré

Rougier Freres

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

PRODUITS FRANCAIS

Maison d'Achat: 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est, Montreal

Commerce

Tel. Bell Main 4912.

P. A. GAGNON

Comptable Licencié

Chambres 315, 316 et 316,
Edifice Banque Québec.

II, PLACE D'ARMES
MONTREAL.

RAMSAY & KELLY

Materiaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravois, Couleurs
à Mortier, etc.

Platre et Ciment à Mur "ALBA"

510-511 EDIFICE RANQUE QUEBEC
MONTREAL.

Tel. Main 3525 - Tel. St-Louis 1501

SUCCURSALE:

Coin Durocher et C. P. R. Track.

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 735

GRAINES DE CHOIX

Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs
de toutes sortes. Arbres Fruiti-
ers et d'Ornement. Outils et
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

"Edifice Board of trade" MONTREAL

**INTERCOLONIAL
RAILWAY**

**GARE
BONAVENTURE**

SERVICE MONTREAL-QUEBEC

3 TRAINS EXPRESS 3
Par la Ligne Courte

Dep. Montréal 8.15 a. m. tous les jours.
Dep. Montréal 5.00 p. m. tous les jours.
Dep. Montreal 7.30 p.m. tous les jours.

OCEAN LIMITE

Part a 7.30 a. m. pour QUEBEC, RIVIERE DU LOUP, CAMPBELLTON, MONCTON, TRURO, et HALIFAX tous les jours.

Pour ST-JEAN N. B., ILE DU PRINCE EDOUARD, et les SYDNEYS par le train régulier, excepté le Samedi.

EXPRESS MARITIMES

Part à 8.15 a. m. tous les jours pour QUEBEC, CAMPBELLTON, et les points intermédiaires et pour MONCTON, ST-JEAN et HALIFAX, excepté le samedi.

Bureaux des Billets:

Edifice Transportation, 122 St Jacques., Tel. Main 615
9 Boul St-Laurent, Tel. Main 4097.
Gare Bonaventure et Hôtel Windsor.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

RICHELIEU & ONTARIO

"du Niagara à la Mer"

le voyage Idéal de l'Été

Lorsque vous préparerez vos plans de voyages pour cet été, n'oubliez pas d'en inclure un sur nos palais flottants.

Un voyage aux Milles-Iles, Toronto, Chutes Niagara, Québec, la fameuse Rivière Saguenay et aussi sur la Côte nord du Lac Ontario, passant par la Baie de Quinté, renommée par ses Magnifiques résidences d'été.

Pour pamphlets et autres informations, s'adresser à

D. OLIVIER,
Agent des Billets.

H. FOSTER. CHAFFEE,
Gérant du Trafic

Carré Victoria - MONTREAL.

LE "PRET IMMOBILIER, Limitée"

244 RUE STE-CATHERINE EST

Phone Bell Est 5779

MONTREAL

BUREAU DE DIRECTION:

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L.-E. Geoffron, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal; M. le Dr J.-O. Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir. Inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Recrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

(b) *Les résolutions de la dernière convention.*

Le Secrétaire s'est aussi empressé de transmettre à qui de droit le texte des diverses résolutions votées à la dernière réunion, et il a reçu de nombreux accusés de réception qui témoignent du travail accompli.

Tous les voeux que nous avons émis n'ont pas été réalisés, mais tous ont reçu l'attention des autorités; il ne faut pas compter sur une exécution trop prompte de tous nos dessein.

10.—*Une conférence des premiers ministres provinciaux.*

Parmi les voeux émis à la dernière convention, il y avait celui de faire convoquer une conférence de tous les premiers ministres provinciaux pour étudier la possibilité de donner plus d'uniformité à nos lois civiles et aux matières judiciaires. Or, cette conférence que nous demandions, va se réunir en septembre prochain et peut-être sera-t-il sage de soumettre alors la proposition qui fut déjà étudiée ici sur ce sujet.

20.—*L'amélioration des hôtels à la campagne.*

Une question très importante que je vois inscrite encore au feuilleton de la précédente convention: c'est celle de l'amélioration des hôtels à la campagne. Notre proposition invitant l'Automobile Club et l'Association des voyageurs de commerce à faire quelque chose pour arriver à un bon résultat a été bien accueillie. L'Automobile Club nous a promis toute sa coopération et l'Association des voyageurs de commerce travaille arduement dans le même sens que nous. D'autre part, le gouvernement a nommé la Commission Royale des Licences qui a entendu toutes les suggestions faites en vue de satisfaire le public voyageur.

30.—*La prévention des incendies à la campagne.*

La Fédération a demandé l'année dernière au gouvernement provincial de faire passer une loi à l'effet d'obliger les municipalités à se mieux protéger contre les incendies. Une loi a été votée à la dernière session à cette fin: elle ne rencontre pas tout-à-fait ce que nous demandions, mais elle oblige quand même les municipalités à s'outiller pour prévenir et combattre les incendies et éviter ainsi des conflagrations. Et pour être bien sûr que la loi sera observée, le gouvernement a nommé un inspecteur qui instruira les autorités municipales de leurs devoirs. C'est un bon point gagné, parce que les dommages par le feu sont toujours trop considérables. — Les derniers désastres à Montebello, à l'Épiphanie, à Louiseville en sont une preuve.

40.—*La réouverture du chemin de fer Southeastern.*

Un projet qui intéresse fort la rive sud est celui de la réouverture du chemin de fer Southeastern qui desservait autrefois les comtés de Drummond, Arthabaska et Richelieu.

La Fédération a demandé l'année dernière à la Commission des chemins de fer d'obliger la compagnie du Pacifique à remettre en opération ce chemin de fer qu'elle avait acquis. En 1892, la glace ayant emporté le pont sur la rivière Yamaska, la compagnie discontinua le service entre Sorel et Yamaska, et plus tard le service fut tout-à-fait abandonné. En 1899, le Pacifique a vendu au South Shore Ry la partie de son chemin entre Sorel et Yamaska

qui l'a reconstruit et qui, maintenant, est exploité par le "Quebec, Montreal & Southern Ry.". Depuis 1891, rien n'a été fait sur la partie du chemin qui reliait Yamaska à Drummondville. Les lisses ont été enlevées et il ne reste plus de vestige de chemin de fer.

Or, en réponse à notre demande, la Commission des chemins de fer nous fait savoir qu'elle regrette de n'avoir pas juridiction vu que les faits rapportés ci-haut se sont passés avant qu'elle fut créée. Toutefois elle est d'opinion que les municipalités qui ont donné des boni pour la construction de ce chemin de fer devraient obtenir justice et que ce n'est pas parce qu'un pont a été emporté par la glace ou une inondation qu'un chemin de fer devrait être abandonné, privant ainsi toute une région des facilités de transport dont elle a besoin et pour lesquelles elle a payé; et les municipalités intéressées pourraient réclamer des dommages.

50.—*Les questions pendantes.*

Il serait inutile de faire la revue de toutes les autres questions qui ont été soumises à la dernière convention et qui attendent une solution; ce serait prendre une trop grande partie de votre temps. Nous espérons que les pouvoirs publics ne se contenteront pas de nous dire qu'elles recevront leur meilleure attention, mais qu'ils feront plus, et que sous peu, nous apprendrons que ces questions ont eu une solution. — D'un autre côté, les délégués sont libres de demander la reconsidération, ou que de nouvelles instances soient faites auprès des autorités.

(c) *Des affiliations à la Fédération.*

Si la convention n'a pas à considérer des demandes d'affiliation, ce n'est pas que l'Exécutif ne s'est pas intéressé à ce sujet. Au contraire, à fur et à mesure que des Chambres de Commerce ont été formées dans la province, des invitations leur ont été adressées pour entrer dans la Fédération et c'est ainsi que les Chambres de Commerce de Matane, Montmagny, Beauceville et Farnham ont reçu tour-à-tour des demandes. Seulement aucune de ces organisations n'a encore décidé ce qu'elles feraient. Il nous reste à nous occuper d'elles encore et souvent afin de les décider à se joindre à nous pour travailler au succès de l'oeuvre commune de la prospérité de notre province.

(d) *L'abstention de quelques Chambres.*

Vous constaterez que quelques Chambres n'ont pas envoyé de délégués cette année; l'exécutif le regrette infiniment, et la raison en est que les unes ont décidé de concentrer tous leurs efforts à des améliorations locales et aux questions qui les touchent de plus près; d'autres, frappées de léthargie, n'ont pu arriver à se réorganiser; mais toutes, j'en suis sûr, conservent pour notre institution une réelle sympathie, appréciant le travail qu'elle accomplit dans l'intérêt commun.

(e) *L'annuaire de la Fédération.*

A l'issue de la dernière convention, nous avons inauguré un annuaire nouveau qui perpétuera les travaux de notre Fédération. Nous avons amélioré cet annuaire en le mettant plus complet, et en le remplissant de renseignements plus variés. L'annuaire ne contient plus seulement le

compte-rendu de la convention annuelle, mais il est bourré de notes d'un intérêt général comme l'histoire de la Fédération, les chiffres et les données économiques, tant sur le Canada que sur la province de Québec. D'autres renseignements d'une portée économique ont aussi été publiés pouvant être utiles aux hommes publics et aux hommes d'affaires. La publication de cet annuaire fut plus dispendieuse que celle des précédents, a coûté moins cher à la Fédération, grâce à la publicité qui a aidé à défrayer les frais supplémentaires.

L'exécutif a été félicité de cette innovation qui contribuera à faire mieux connaître et mieux apprécier notre institution et son oeuvre.

(f) *Le fonds d'administration.*

Les frais d'administration et de correspondance de la Fédération ayant atteint un chiffre trop élevé pour compter sur la générosité de quelques Chambres seulement, a décidé l'année dernière la convention à voter un fonds d'administration pour défrayer les dépenses. Le secrétaire-trésorier, dans son rapport annuel, vous dira quelles contributions ont été payées et à quel emploi leur produit a servi. En même temps, il vous dira quelles sommes sont encore dues à la Fédération, comme celles que notre Association doit elle-même.

Pour le succès de la Fédération.

Avant de reprendre mon siège, je ne saurais vous exprimer tous les voeux que je forme pour l'avenir et le succès de notre institution fondée aux prix de sacrifices considérables. Les fondateurs qui m'écoutent, le savent.

Mais, Messieurs, le succès de la Fédération ne sera assuré que par l'intérêt que chacune des Chambres portera à l'oeuvre. Il faudra plus de cohésion, — des relations plus étroites entre chaque Chambre. Et pour en arriver là, je ne connais pas de meilleur moyen que d'avoir une revue qui serait comme le porte-parole ou comme le registre de tous les faits et gestes de la Fédération, et cette revue, nous l'avons dans le "Bulletin de la Chambre de Commerce de Montréal".

Dans chacune des Chambres qui composent la Fédération, il se discute des questions qui, tout en paraissant être d'intérêt local, ont parfois une analogie avec d'autres questions soulevées au sein d'autres Chambres; l'étude de ces questions donne toujours lieu à un échange de vues, alors pourquoi ne compilerait-on pas pour le "Bulletin" les principaux points de ces discussions?

Y aurait-il quelque chose de plus intéressant que la lecture dans le "Bulletin" des rapports des séances des diverses Chambres de Commerce de toute la province? L'échange de vues qui, jusqu'alors, ne dépassait pas les limites de la réunion d'une Chambre, se ferait, grâce au "Bulletin" sur toute l'étendue du territoire desservi par cette revue.

C'est une suggestion que j'ai cru faire ici; nous pourrions l'étudier et voir si sa réalisation est possible. Nous connaissons trop la générosité et l'esprit d'initiative de la Chambre de Commerce de Montréal pour ne pas penser qu'elle donnera l'hospitalité des colonnes de sa revue aux Chambres-soeurs de la province pour leur fournir ainsi l'occasion de prendre contact ensemble.

Une autre suggestion à faire serait de donner des conférences au sein des Chambres non affiliées, ou de celles qui paraissent se désintéresser de notre institution, conférences qui serviraient à démontrer l'importance et la nécessité pour les Chambres de Commerce de se joindre ensemble dans leur intérêt commun, comme dans l'intérêt public.

Je ne fais qu'émettre une idée; c'est à vous, Messieurs les délégués, de rechercher et de décider ce qu'il y a de mieux à faire pour faire grandir et prospérer notre Association.

Je déclare maintenant la convention ouverte et j'invite tous les délégués à prendre part aux débats des diverses questions qui vont être soumises. C'est ainsi que nous arriverons à les mieux connaître, puis à les résoudre selon les besoins généraux.

Notre Fédération n'a, il est vrai, aucun pouvoir officiel, mais elle a toujours la mission de formuler des vœux. Toutes les opinions y sont libres, et notre rôle est de présenter, en faisceau compact, les intérêts communs à tous.

Au travail maintenant, Messieurs, pour le bien de tous.

(à suivre)

Le service des colis postaux aux Etats-Unis

Le meilleur argument qu'on puisse invoquer en faveur d'un service de colis postaux, pour le Canada, c'est le succès qui a accompagné l'établissement de tel système en Europe, où l'on en fait l'expérience depuis de nombreuses années, et aux Etats-Unis, où il a été inauguré le 1er janvier 1913. Dès le début, le nouveau service a gagné la faveur populaire chez nos voisins, comme le prouve le volume énorme de colis expédiés par leurs postes, ainsi que le montant des recettes du département.

Nul doute, qu'au Canada, le système s'adapterait à nos besoins, répondrait à une demande presque unanime, et, comme notre pays présente à peu près les mêmes conditions que les Etats-Unis, de longues distances et une population éparsée, n'aurait pas un succès moindre.

Ce sont les cultivateurs des Etats-Unis qui ont forcé le gouvernement à inaugurer le système des colis postaux, comme ils l'avaient forcé à installer le service du factage rural. Auparavant, le système présentait les mêmes anomalies qu'au Canada, le port de quatre livres d'un colis expédié à New York, était de 64 cents, et de 48 cents seulement s'il était à destination de l'étranger, et, dans ce cas, il passait généralement par New York. Un colis de quatre livres et six onces, s'il était adressé à une localité de l'intérieur, n'était pas accepté, tandis qu'un paquet de onze livres était reçu au taux de 12 cents par livre, s'il était adressé à l'étranger. En un mot, pour le privilège d'échanger des colis entre eux, les Américains étaient obligés de payer 4 cents de plus par livre que s'ils les avaient adressés à des résidents de pays étrangers.

Remplaçons les mots New York et Etats-Unis par Ottawa ou Montréal et Canada, nous aurons une idée exacte de la situation dans notre pays.

L'Union Postale concède un maximum de poids de onze livres, au taux de 12 cents par livre, et le Canada, cinq livres seulement, avec un tarif de 16 cents par livre. Les compagnies de messageries demandent 25 cents pour l'expédition d'un colis de Toronto à Aurora — trente milles — et 80 cents pour l'extrême distance de Toronto à Van-

couver: 2,769 milles. Le tarif américain ne serait que de 60 cents pour le même parcours.

L'expédition d'un colis de Londres à Ottawa, Toronto ou même Vancouver, se fait à plus bas prix qu'un envoi d'Ottawa à Vancouver ou d'Ottawa à Halifax. Tout extraordinaire que cela puisse paraître, le fait existe et il existait également aux Etats-Unis avant l'adoption du nouveau service.

Le service américain est le fruit d'études sérieuses d'experts qui, depuis de longues années, ont travaillé à la solution du problème du transport à bon marché des colis postaux. Sans calquer servilement notre système sur celui de nos voisins, nous pourrions, avec avantage, en adopter les grandes lignes.

Pour les besoins du service, les autorités postales américaines ont partagé les Etats-Unis et leurs possessions des Iles Philippines, en huit zones. Au lieu de tenir compte des cantons et des comtés comme unités ou comme point de départ, elles ont décidé de diviser tout le pays en groupes d'unités, chaque groupe représentant un demi-degré de latitude nord-sud et un demi-degré de longitude est-ouest. Elles ont établi 3,500 unités semblables dans tout le pays. La première zone couvre un rayon de 50 milles à partir du centre d'un district. La deuxième a un rayon de 150 milles, la troisième, de 300 milles, la quatrième, de 600 milles, et ainsi de suite, jusqu'à la septième zone, dont le rayon est de 1,800 milles. La huitième et dernière zone comprend tout autre territoire abrité par le drapeau américain.

D'après le tarif en vigueur aux Etats-Unis, le taux sur les colis ne pesant pas plus de 4 onces est de 1 cent par chaque once ou fraction d'once pour l'expédition dans toutes les parties des Etats-Unis et les possessions américaines où le système des colis postaux est en vigueur. Tout colis dont le poids dépasse 4 onces est affranchi à la livre. Pour les colis plus pesants le tarif varie de 3 à 12 cents, suivant le poids et les zones.

Il est certain qu'au début, l'adoption du système souleva quelque opposition de la part des compagnies de messageries et des petits marchands de la campagne, mais on doit se rappeler que tel a toujours été le sort des innovations: on a protesté autrefois contre les chemins de fer, l'application de la vapeur et contre bien d'autres inventions modernes qui ont changé la face du monde.

L'intérêt des masses doit primer.

Pour les quatre premiers mois de l'année fiscale 1913 — c'est-à-dire depuis le 31 mars jusqu'au 31 juillet — le revenu postal canadien a été de \$4,585,507 contre \$4,142,849 pour le trimestre correspondant de 1912. C'est une augmentation de \$442,658. Il y a dix ans, les recettes pour la même période de temps n'étaient que de \$1,735,243.

En juillet dernier, le revenu postal du Canada s'est élevé à \$1,286,074, tandis qu'il n'était que de \$1,094,429 pour le même mois en 1912. Il y a dix ans, en juillet 1903, les recettes n'étaient que de \$388,470.

L'accroissement constant des recettes du département de l'honorable M. L.-P. Pelletier, nous permettent d'espérer que très prochainement le peuple canadien sera doté de l'établissement d'un bon service de colis postaux. — ("La Presse").